

L'UIP EN 2011



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 2011 – De la démocratie, encore de la démocratie, toujours plus de démocratie | 5 |
| Les Assemblées de l’UIP et la coopération interparlementaire | 6 |
| La défense de la démocratie | 7 |
| Le renforcement des parlements | 8 |
| La défense des parlementaires | 9 |
| La protection des droits de l’enfant | 10 |
| Aider les femmes en politique | 11 |
| Rendre les parlements sensibles aux questions de genre | 12 |
| Mettre fin aux violences faites aux femmes | 13 |
| Organisation des Nations Unies, Parlements et UIP | 14 |
| Lutter contre les changements climatiques et pour le développement durable | 16 |
| Suivre les négociations mondiales sur le commerce | 17 |
| À l’appui des pays les moins avancés | 18 |
| Plaider en faveur de la coopération au développement et de l’efficacité de l’aide | 18 |
| Prévenir la mortalité chez la mère, l’enfant et le nouveau-né | 20 |
| Donner une impulsion à l’action des parlements contre le VIH/sida | 21 |
| L’UIP en bref | 23 |
| Résultats financiers | 29 |

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements. Forum de concertation, de coopération et d'action parlementaires, elle œuvre en faveur de la démocratie et aide les parlements et parlementaires de tous les pays à s'acquitter de leur mandat.

L'UIP est une instance indépendante financée par les parlements. Cent-cinquante neuf parlements nationaux en sont membres.

L'UIP promeut le débat politique, le dialogue et la coopération entre les parlements. Elle plaide en faveur de la démocratie et de l'état de droit. Elle établit des normes, diffuse des informations sur les bonnes pratiques et contribue à renforcer les capacités et l'efficacité des parlements. Elle défend les droits fondamentaux des parlementaires et prône le respect de valeurs, normes et principes universels. Elle œuvre à l'égalité entre hommes et femmes et à la participation des femmes, des minorités et des peuples autochtones à la vie publique et politique. Enfin, elle aide les parlements à traiter un agenda international de plus en plus dense et contribue à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.

L'UIP a pour maître-mot : *De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes.*



2011 – DE LA DÉMOCRATIE, ENCORE DE LA DÉMOCRATIE, TOUJOURS PLUS DE DÉMOCRATIE

L'année 2011 a été celle de la démocratie. Elle a débuté avec les soulèvements populaires de Tunisie et d'Égypte, rapidement suivis d'événements semblables dans d'autres pays. Dans le monde arabe et au-delà, les citoyens se sont emparés de la rue pour réclamer l'abolition de régimes autocratiques et l'instauration de la démocratie.

Tout au long de l'année, l'UIP leur a apporté son soutien. Elle a défendu les valeurs démocratiques qui sont le fondement de son existence. Elle a accompagné les processus politiques qui prenaient corps en Tunisie et en Égypte pour préparer l'élection d'institutions représentatives et l'édification de parlements démocratiques, solides et efficaces. L'UIP a dispensé des conseils ainsi que des indications sur les bonnes pratiques pour parlements démocratiques.

Les Membres de l'UIP se sont réunis lors d'Assemblées pour débattre de questions fondamentales en rapport avec la démocratie, la transparence et l'obligation de rendre compte, le respect des résultats d'élections libres et régulières, le financement des partis politiques et, bien sûr, pour parler des soulèvements populaires eux-mêmes. Parallèlement, l'UIP a publié un nouveau rapport sur un sujet encore inexploré : les parlements sensibles au genre.

La démocratie a aussi été au cœur des débats qui se sont étalés tout au long de l'année, avec la finalisation et l'adoption, par les Membres, d'une stratégie quinquennale pour l'UIP. Sous le titre « *De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes* », cette stratégie définit trois orientations stratégiques sur lesquelles l'UIP s'appuiera pour faire progresser la démocratie au plan national et international.

Si l'année 2011 peut ainsi être considérée comme une année d'espoir et d'aspirations, elle a aussi été marquée par des catastrophes et des épreuves. Le Japon a connu un tsunami sans précédent doublé d'un grave accident nucléaire. Nombre d'autres pays ont été victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Au fil des mois, l'UIP s'est assurée des appuis internationaux à des fins d'assistance, de prévention, de gestion des risques de catastrophe et de secours.

Ce qui était d'abord une crise financière s'est mué, en 2011, en un problème économique mondial inextricable. Aucun autre dossier n'a davantage imprégné le travail de l'UIP tout au long de l'année que cette crise économique et le thème plus général du développement durable. En outre, cette crise a montré combien elle peut être dangereuse pour la démocratie.

La fin de l'année a vu un changement au sommet de l'Organisation, avec l'achèvement du mandat de trois ans du Président Theo-Ben Gurirab. À la deuxième Assemblée de l'année, à Berne, les Membres de l'UIP ont rendu hommage au leadership du Président Gurirab et à sa contribution à l'essor de l'Organisation. Dans le plus pur respect de la tradition démocratique, ils ont élu son successeur : Abdelwahad Radi, alors Président de la Chambre des représentants du Maroc.

L'UIP est unique en son genre. Elle est la seule institution parlementaire mondiale. La plupart des parlements dans le monde en sont membres. Réunissant des délégations qui représentent tout l'échiquier politique de leur parlement, l'UIP reflète admirablement les courants et opinions politiques à travers le monde. Si l'on ajoute à cela le travail remarquable qu'elle accomplit pour défendre la démocratie et la promouvoir à travers les parlements, l'UIP a une légitimité démocratique et des compétences incontestables dans ce domaine.

Voilà l'UIP d'aujourd'hui.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général

LES ASSEMBLÉES DE L'UIP ET LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE



Les Assemblées de l'UIP sont le plus vaste forum mondial de dialogue et d'interaction entre parlements. Les Assemblées de Panama (avril) et de Berne (octobre) n'ont pas fait exception à la règle. Chacune d'elles a réuni plus de 1 000 délégués de près de 130 parlements.

Les débats ont porté sur un large éventail de sujets – prévention de la violence électorale et promotion d'une transmission sans heurt du pouvoir; transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales et obligation de rendre compte, renforcement de la réforme démocratique dans les démocraties naissantes, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, développement durable et gestion du changement démocratique, redistribution du pouvoir et des richesses, et santé de la mère et de l'enfant.

Les résolutions adoptées lors de ces assemblées ont été soumises aux parlements nationaux pour mise en œuvre. Comme l'atteste le nombre accru de réponses reçues des Membres en 2011, ces résolutions donnent lieu à toute une gamme d'initiatives parlementaires. Elles pèsent dans la législation et aux plus hauts niveaux de mise en œuvre des engagements internationaux.

En dehors des réunions proprement dites, les Assemblées de l'UIP offrent moult occasions de nouer des contacts informels et d'organiser des activités en tous genres : consultations au sein des groupes géopolitiques, rencontres bilatérales, ateliers, séminaires, etc. Les visites sur le terrain organisées au Panama et en Suisse ont permis de sensibiliser les Membres, qui ont pu se faire une idée plus précise de certains problèmes de protection de l'enfance et du besoin de promouvoir l'économie verte et le développement durable.

Enfin, les contacts qui se nouent lors des Assemblées, qu'ils soient formels ou informels, aident à renforcer le dialogue soit entre parlementaires de pays n'entretenant pas de relations diplomatiques très développées, soit sur des questions encore à l'étude dans les consultations internationales formelles. Comme en d'autres occasions, le débat et les initiatives parlementaires ont ouvert la voie à une action des gouvernements sur les grands dossiers internationaux.

LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE

Littéralement, la démocratie désigne la conduite des affaires par le peuple. Expérimentée pour la première fois dans la Grèce antique, au sixième siècle avant J.-C., la démocratie s'est depuis transformée en un mode de gouvernement. Les événements qui ont secoué le monde arabe l'année dernière nous rappellent que partout les citoyens ont un profond désir d'être associés aux décisions qui les concernent. Les rues ont résonné au son des « Ash-Shab Yurid isqat an-nisam »¹. Autrement dit, « les citoyens veulent la démocratie ».

Le travail de l'UIP en matière de démocratie est guidé par les principes et normes qu'elle a mis au point au fil des années et qui sont énoncés dans la Déclaration universelle sur la démocratie, qu'elle a adoptée en 1997, ainsi que dans le guide de bonnes pratiques qu'elle a publié en 2006, sous le titre « Parlements et démocratie au vingt-et-unième siècle ». Ces deux documents mettent en exergue le caractère essentiel du Parlement pour la démocratie.

En 2011, l'UIP a axé son travail en faveur de la démocratie sur l'essence même de cette dernière – à savoir le lien entre les citoyens et le Parlement. L'UIP a réalisé une enquête mondiale sur la façon dont les parlementaires voient ce lien. Plus de 600 parlementaires ont été interrogés qui ont formulé des avis très utiles sur une relation exigeante, qui ne cesse d'évoluer.

Cette enquête s'inscrivait dans un projet de recherche plus vaste, qui vise à dresser un état des lieux des parlements dans le monde entier en analysant l'évolution de leur rôle et la manière dont ils répondent à des exigences de plus en plus complexes en matière de gouvernance, mais aussi de la part des citoyens et de la société. Ce projet, mené en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, aura pour point d'orgue la publication, en 2012, du tout premier *Rapport parlementaire mondial*.

Les premières constatations de l'enquête ont été relayées lors de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre. Trente-cinq parlements ont célébré cette journée internationale à travers des débats, ateliers, expositions et autres, sur le thème des attentes des citoyens à l'égard du Parlement. Le Président de l'UIP a fait une déclaration demandant instamment aux parlements et aux parlementaires de trouver de nouveaux moyens de faire connaître la vie du Parlement, d'écouter les citoyens et de tenir compte de leurs avis dans leur travail.

Voulant donner l'exemple en appliquant elle-même ce qu'elle recommande, en 2011, l'UIP a lancé une campagne sur médias sociaux pour faire connaître la Journée internationale de la démocratie. Elle a ainsi créé des pages Facebook et Twitter de manière à avoir un moyen direct de communication avec les parlementaires, le personnel des parlements et le public intéressé.

L'UIP a travaillé en étroite collaboration avec le Centre pour les TIC au Parlement – initiative conjointe ONU-UIP – et tenu le quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information, à Genève. Organisée avec l'Union internationale des télécommunications, cette réunion a été consacrée au triple défi de la cybersécurité : information, citoyens et infrastructure.

¹ Les citoyens veulent l'abolition du régime.



LE RENFORCEMENT DES PARLEMENTS

Une large part du travail que l'UIP accomplit chaque année consiste à renforcer les capacités des parlements. Les Assemblées annuelles offrent aux parlementaires une multitude d'occasions de nouer des contacts, de comparer leurs expériences respectives et d'apprendre de leurs pairs. Il en va de même des ateliers, séminaires et conférences régionaux, sous-régionaux et nationaux que l'UIP organise sur les sujets prioritaires à son agenda.

L'UIP complète ces activités par des projets d'assistance technique dans le cadre desquels elle apporte des conseils et un appui technique destinés à renforcer les capacités des parlements à demander des comptes aux gouvernements, à mieux exercer leurs fonctions budgétaires et de vérification des comptes, à garantir la transparence et à combattre la corruption. Elle s'efforce en particulier de renforcer les capacités des parlements dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

L'UIP privilégie l'accompagnement des parlements dans les pays au sortir d'un conflit et/ou en transition vers la démocratie. Dans les deux cas, le Parlement joue un rôle pivot. Un parlement qui est représentatif de tous les secteurs de la société est idéalement placé pour atténuer les tensions et pour veiller à ce que toutes les voix soient entendues et reflétées dans les politiques nationales et la législation. Les parlements des pays en transition vers la démocratie assument la responsabilité de définir et de mettre en œuvre un nouveau cadre constitutionnel démocratique reflétant les aspirations du peuple.

L'année dernière, l'UIP a exécuté des projets d'assistance technique en Afghanistan, au Burundi, au Cambodge, au Cameroun, en Colombie, en Egypte, en Guinée-Bissau, aux Maldives, au Mali, en Palestine, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone, au Togo et en Tunisie.

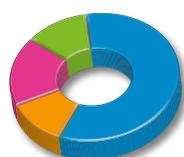
L'UIP apporte son appui dans trois domaines qui méritent d'être signalés plus particulièrement. Nombre de projets ont eu pour objectif d'aider les parlements à améliorer la reddition de comptes et à renforcer la transparence. Veiller à ce que les citoyens soient mieux informés et en mesure d'apporter une contribution au travail du Parlement est d'une importance cruciale.

Les activités ont visé, pour la plupart, à renforcer l'administration parlementaire. Il s'agit avant tout de renforcer la capacité institutionnelle au sein des parlements.

Troisième domaine privilégié : le développement tourné vers l'avenir. Nombre de parlements ont entrepris de définir de plans stratégiques énonçant leur vision et fixant des stratégies, et ont arrêté des plans pour leur donner corps.

En 2011, l'UIP a aussi organisé des séminaires régionaux de renforcement des capacités en Colombie, à l'intention des parlementaires latino-américains, et au Mali, pour les parlementaires africains. Il s'agissait de renforcer le contrôle parlementaire des forces armées et du secteur de la sécurité en général. Ces séminaires, organisés en collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève, ont également permis aux parlementaires présents d'avoir des discussions approfondies, de confronter leurs expériences et de définir des stratégies pour remédier à des problèmes communs aux pays de leur région.

En 2011, une évaluation indépendante de l'assistance technique dispensée par l'UIP a montré que l'Organisation faisait une bonne utilisation de ses modestes ressources au service du renforcement des capacités des parlements. Dans cette évaluation, on recommandait à l'UIP de mettre au point divers outils de gestion de projets. Une matrice de cadre logique applicable à l'ensemble du Secrétariat a donc été mise au point à la fin de l'année. Elle est en cours d'expérimentation. Cet outil s'inscrit parfaitement dans le mode de gestion axé sur les résultats que met en place l'UIP.



Renforcement de l'institution parlementaire en 2011 17 activités d'appui à dix parlements

■ Afrique ■ Région arabe ■ Asie ■ Amérique latine

LA DÉFENSE DES PARLEMENTAIRES

La liberté d'expression touche au cœur de la démocratie. Elle est indispensable pour les parlementaires, car s'ils ne peuvent exprimer leurs opinions librement, ils ne peuvent représenter les citoyens qui les ont élus.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires, fondé en 1976, conduit l'action de l'UIP pour défendre ce droit fondamental des parlementaires. En 2011, le Comité a travaillé sur les cas d'environ 400 parlementaires ou anciens parlementaires, dans 39 pays disséminés dans toutes les régions du monde.

En juin, le Comité a effectué une mission au Rwanda, afin de recueillir des informations directes sur le cas de Léonard Hitimana, membre de l'Assemblée nationale de transition, disparu en avril 2003. Le ministre de la Justice s'est engagé à ce que la disparition de M. Hitimana fasse l'objet d'une enquête approfondie.

Le Comité a également mené une mission d'évaluation des besoins en Colombie au mois d'août. Il a été question entre autres des préoccupations exprimées à plusieurs reprises quant à la protection que le droit offre aux parlementaires. Un projet de loi, en débat, donnerait aux parlementaires, à l'instar des citoyens ordinaires, la possibilité de faire appel des condamnations pénales. Cette mission montre combien le travail du Comité et le travail d'assistance technique de l'UIP à l'intention des parlements sont indissociables.

En septembre, le Comité a mené une mission au Burundi dans le cadre d'affaires portant sur l'assassinat de six membres de l'Assemblée nationale entre 1994 et 1999, des attentats à la grenade contre huit membres de la précédente législature et des poursuites pénales engagées contre quatre membres de la précédente législature. La délégation a bénéficié de l'entière coopération des autorités et a pu rencontrer les anciens parlementaires en question.

Par ailleurs, l'UIP a observé deux procès importants en 2011.

Il s'agissait dans le premier cas d'une audience à la Cour suprême israélienne dans le cadre d'une affaire concernant l'exécution de l'arrêté d'expulsion de trois parlementaires palestiniens. Ils ont été expulsés depuis.

Le deuxième procès concernait Anwar Ibrahim, parlementaire malaisien en exercice. M. Ibrahim était accusé de sodomie. Il a été acquitté en janvier 2012, au terme d'un procès qui aura duré deux ans.

Il y a dix ans, 11 anciens parlementaires érythréens ont été arrêtés arbitrairement et placés en détention au secret. Le Comité a appelé l'attention sur leur sort au moyen du site web de l'UIP et dans des lettres aux Parlements Membres de l'Organisation.

Parmi les nombreux cas que le Comité a portés à l'attention du Conseil directeur de l'UIP figuraient celui de Birgitta Jónsdóttir, parlementaire islandaise, dont l'affaire met en évidence l'incidence de l'utilisation des réseaux sociaux sur l'exercice du mandat parlementaire, et le cas de la révocation de 175 parlementaires thaïlandais (dossier que le Conseil directeur a clos en octobre car la tenue de nouvelles élections rendait tout recours impossible).

Certains cas ont connu une évolution favorable. Ainsi, le sénateur philippin Antonio Trillanes, arrêté en juillet 2003 et accusé de tentative de coup d'État, a été amnistié. Au Bangladesh, l'enquête visant à identifier les commanditaires de la tentative d'assassinat contre Sheikh Hasina a bien avancé; et trois anciens parlementaires du Myanmar ont été libérés dans le cadre d'un large programme d'amnistie.

Enfin, en Iraq, le Parlement a créé une commission chargée d'enquêter sur les préoccupations exprimées quant à l'équité de la procédure dont a fait l'objet Mohammed Al-Dainy, parlementaire condamné à mort en 2010. Les conclusions de cette commission confirment que les accusations portées contre M. Al-Dainy étaient mensongères et que le procès a donc été une parodie de justice. En octobre, l'épouse de M. Al-Dainy a déposé devant le Conseil directeur sur le sort de son mari et a remercié l'UIP d'avoir assuré à ce dernier une protection internationale.



LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Chaque nouvelle génération apporte une chance nouvelle à l'humanité. Si l'on veille à ce que les enfants puissent vivre et s'épanouir partout, si on les met à l'abri des dangers et de l'exploitation et si l'on veille à ce qu'ils puissent prendre part aux décisions qui pèsent sur leur vie, alors, on aura jeté les bases de la société juste à laquelle tout le monde aspire et que les enfants méritent. L'UIP défend les droits de l'enfant depuis de nombreuses années. En 2011, elle a organisé de nombreux événements et activités autour de ce seul objectif.

Au Panama, en avril dernier, elle a organisé avec l'UNICEF une réunion-débat intitulée *Réduire les disparités : réaliser les OMD en faveur des enfants avec équité*. Il y a été question du rôle crucial des parlements pour garantir une égalité de traitement aux enfants et venir en aide aux enfants les plus défavorisés et les plus marginalisés en répartissant les budgets nationaux de manière équitable, en veillant à l'application des lois destinées à faciliter l'émancipation des populations marginalisées, en demandant des comptes aux gouvernements et à la société civile et en faisant en sorte que les aspirations et les besoins des enfants et des familles exclus soient exprimés et entendus.

Au Panama également, lors de la 124^e Assemblée, un groupe de parlementaires est allé à la rencontre de femmes et d'enfants vivant dans des conditions précaires dans la capitale et ses environs. L'UNICEF joue un grand rôle dans l'organisation de ces visites qui sont désormais un rituel de la première Assemblée de l'année.

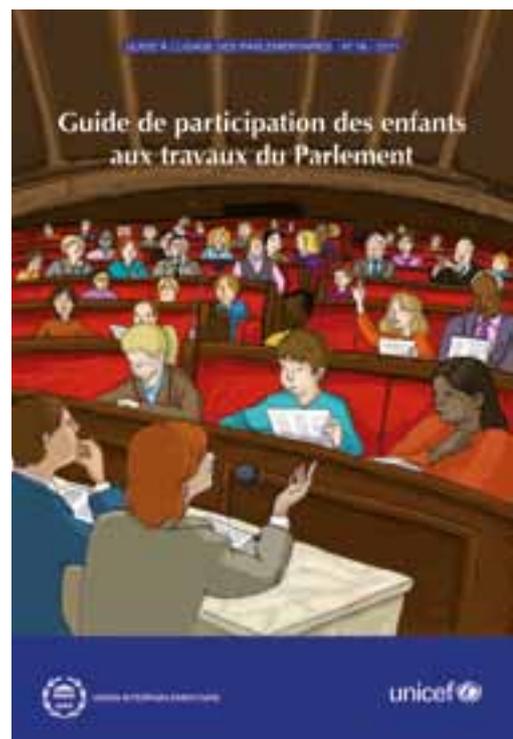
L'UNICEF a collaboré avec l'UIP à la rédaction d'un guide parlementaire sur la participation des enfants aux travaux du Parlement. Dans cet ouvrage, publié en octobre, on explore les moyens d'associer les enfants aux travaux de l'institution parlementaire.

En juin, l'UIP a organisé un séminaire régional en Arménie sur le développement de l'enfant au plus jeune âge et sur les violences faites aux enfants. Les participants ont réaffirmé leur volonté de défendre les droits de l'enfant et, plus particulièrement, de faire de ces droits une réalité pour les plus vulnérables d'entre eux. Ils ont recommandé une série de mesures prioritaires, à savoir :

- ↳ renforcer les mécanismes parlementaires sur la question des droits de l'enfant,
- ↳ œuvrer au développement de l'enfant durant les premières années de vie, éviter le placement des enfants de 0 à 3 ans dans des institutions et mettre l'accent sur de nouvelles modalités de soins et de prise en charge,
- ↳ renforcer la lutte contre la violence à l'égard des enfants et entre eux,
- ↳ améliorer la participation des parlements à la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant et à l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels de l'ONU,
- ↳ défendre les droits des enfants à travers le travail législatif et au moyen de partenariats, y compris avec les enfants, pour que tous les enfants puissent jouir des droits qui sont les leurs.

L'UIP a ensuite organisé un groupe de travail d'experts, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur les cadres législatifs nécessaires pour combattre les violences faites aux enfants.

Enfin, deux rencontres nationales ont été organisées en 2011, l'une au Gabon et l'autre au Togo, sur la lutte contre la traite et le travail des enfants. Les parlements des deux pays concernés, ainsi que du Bénin, ont défini des plans d'action pour lutter contre cette forme abominable d'exploitation des enfants.



AIDER LES FEMMES EN POLITIQUE

L'égalité des sexes est un élément clé pour la démocratie et pour des parlements démocratiques. Le travail de l'UIP dans ce domaine consiste d'abord à mesurer la participation des femmes à la vie politique et à la favoriser, à renforcer les capacités des parlements dans ce domaine et à traiter les questions d'égalité des sexes.

Mois après mois, l'UIP a produit des statistiques sur la situation des femmes dans les parlements. Fin 2011, la moyenne mondiale de femmes dans les parlements nationaux était de 19,9%.

Après plus de quatre décennies d'efforts internationaux, la progression demeure terriblement lente. S'il y a désormais 27 parlements comptant plus de 30% de femmes, ils sont plus nombreux encore à en compter 5% seulement, voire moins. Toutefois, un certain nombre de pays ont fait de grands pas en avant en 2011. On citera notamment Andorre, le Nicaragua, les Seychelles et la Tunisie.

Outre ce travail de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations, l'UIP a favorisé concrètement la participation des femmes aux élections législatives, en particulier dans les pays de la région arabe ayant amorcé une transition démocratique.

En Tunisie, elle a délégué une mission d'experts qui a conseillé les autorités de transition et les Tunisiennes sur les aspects de la législation ayant une incidence sur l'égalité des sexes. La mission a recommandé que soit réaffirmé dans la loi électorale le principe de l'égalité des sexes, que soit adopté système de représentation proportionnelle et que soit prévue la parité hommes-femmes sur les listes des partis. Les autorités tunisiennes ont tenu compte de ces recommandations dans la rédaction de la loi. L'Assemblée constituante qui a été élue par la suite compte 27 % de femmes.

En Egypte, l'UIP était aux côtés d'ONU Femmes et de plusieurs autres organisations à une table ronde tenue au Caire. Cette rencontre a été organisée au moment où les autorités égyptiennes de transition préparaient la loi électorale. Des Égyptiennes ont débattu avec des experts de ce qui avait été fait dans d'autres pays pour garantir la participation des femmes au processus de démocratisation.

Par ailleurs, l'UIP a diffusé des informations et fait connaître les bonnes pratiques dans plusieurs autres pays de la région et lors de conférences internationales consacrées à l'égalité entre hommes et femmes et aux élections. Et elle a collaboré au Réseau international de connaissances sur les femmes en politique, iKNOW Politics. Depuis sa création en 2007, ce réseau a contribué de manière non négligeable à ancrer la place des femmes en politique.

L'UIP a continué à apporter son concours aux parlementaires burundaises et rwandaises. Au Burundi, elle a défini avec le Parlement un programme de travail visant à soutenir le groupe parlementaire des femmes. Les premières activités de formation ont été consacrées aux droits des femmes. Au Rwanda, l'UIP a aidé le Forum des femmes parlementaires à aller à la rencontre des citoyens pour les sensibiliser aux droits des femmes et les consulter sur les mesures à prendre pour mieux intégrer les besoins des femmes comme des hommes dans les lois.

En 2011, l'UIP a poursuivi son action de sensibilisation des parlements à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). A Berne, elle a organisé, dans le prolongement de l'Assemblée, une séance de formation destinée aux parlementaires. Elle a organisé en outre des séminaires en Jordanie et au Burkina Faso pour examiner avec les parlementaires de ces pays les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui supervise la mise en œuvre de la Convention.



RENDRE LES PARLEMENTS SENSIBLES AUX QUESTIONS DE GENRE

Un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts tant des femmes que des hommes, dans ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son travail. C'est un parlement fondé sur le principe de l'égalité des sexes, une institution où hommes et femmes ont le même droit de participer au travail, sans discrimination, ni récrimination. C'est aussi un parlement qui favorise l'égalité des sexes et s'efforce de la faire régner dans l'ensemble de la société.

Durant deux ans, l'UIP a recueilli des informations sur les moyens s'offrant aux parlements pour se muer en institutions sensibles au genre et intégrer concrètement l'égalité des sexes dans leur travail. Elle a interrogé près de la moitié des parlements du monde, réalisé de nombreux entretiens et publié cinq rapports régionaux. Le rapport mondial qui constitue l'aboutissement de ce travail est paru en 2011.



Ce rapport répertorie six axes de travail pour les parlements :

- ↳ renforcer la présence des femmes dans l'institution parlementaire;
- ↳ établir un cadre juridique adapté sur l'égalité des sexes;
- ↳ établir une politique générale de « sensibilité au genre » pour le Parlement;
- ↳ intégrer les questions de genre dans le travail de l'institution;
- ↳ améliorer la culture et l'infrastructure parlementaires; et
- ↳ améliorer la réceptivité des services du Parlement aux questions de genre.

Ce rapport montre que la présence de femmes au Parlement n'est pas suffisante pour considérer l'égalité des sexes comme acquise. Celle-ci n'est possible que si elle est comprise comme une question sociétale dont chacun est responsable. Cela signifie, par exemple, que les hommes doivent assumer leurs responsabilités et prendre une part active à la défense de l'égalité des sexes, et que les partis politiques doivent se réformer et intégrer des politiques de prise en compte du genre dans leurs travaux.

Enfin, on trouve dans le rapport des exemples de bonnes pratiques glanés partout dans le monde, qui pourront aider les parlements à mieux faire respecter l'égalité hommes-femmes et à la promouvoir.

METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Depuis 2008, l'UIP mène un programme destiné à accompagner les parlements dans leurs efforts de lutte contre les violences faites aux femmes, ce qui suppose de mettre en place un cadre juridique efficace, de veiller à son application, de sensibiliser le public et de le faire adhérer aux mesures visant à remédier à ce problème multiforme.

En 2011, l'UIP a organisé des séminaires régionaux au Burkina Faso pour les parlementaires africains, et en Inde pour les parlementaires asiatiques. Ces séminaires ont donné lieu à des discussions approfondies et ont permis la confrontation des expériences des uns et des autres. Ils ont en outre permis de définir des stratégies pour remédier aux problèmes communs aux pays de chacune des régions concernées.

Des activités nationales ont été organisées en complément de ces manifestations. Au Mali, l'UIP a aidé le Parlement à accomplir un travail de sensibilisation tant dans l'enceinte du Parlement qu'en dehors, aux mutilations sexuelles, qui constituent la forme la plus répandue de violences faites aux femmes et aux filles dans ce pays. L'UIP a contribué à donner un prolongement à cette activité en favorisant le déplacement de parlementaires dans plusieurs circonscriptions, pour aller à la rencontre des citoyens. Ces déplacements ont marqué le début d'une campagne de sensibilisation du public associée à un processus de consultation, en vue du débat qui aurait lieu au Parlement sur un projet de loi contre les mutilations génitales féminines (MGF).

Au Togo, l'Assemblée nationale et l'UIP ont organisé une consultation publique sur les violences faites aux femmes et aux filles. Il a ainsi été possible de recenser les formes les plus répandues de violence, ainsi que leurs causes et les moyens d'y remédier. En outre, l'UIP a participé à l'organisation d'un séminaire entre parlementaires et experts, dont les conclusions ont été utilisées pour rédiger un projet de loi qui a été soumis au Parlement avant la fin de l'année.

Au Cameroun, l'UIP a organisé un séminaire afin d'aider les parlementaires à définir les mesures prioritaires pour accélérer le rythme de la réforme législative en faveur des femmes. Un accent particulier a été mis sur la révision du Code de la famille et l'adoption d'une loi visant à faire disparaître les violences faites aux femmes.

Lors de la réunion annuelle de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, l'UIP a organisé une réunion parallèle sur la violence politique envers les femmes. En outre, elle a appelé les parlementaires du monde entier à organiser des activités précises à l'occasion de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (6 février) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).



ORGANISATION DES NATIONS UNIES, PARLEMENTS ET UIP

La stratégie que l'UIP s'est fixée pour les cinq prochaines années tient compte du besoin d'une plus grande implication des parlements au plan international pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Il serait souhaitable d'avoir un engagement solide des parlements sur la scène internationale afin de pouvoir trouver des solutions sur les grands dossiers internationaux et travailler à leur mise en œuvre.

Pour ce faire, l'UIP et l'Organisation des Nations Unies (ONU) construisent une relation stratégique, en s'appuyant sur l'accord de coopération qu'elles ont signé en 1996 et qui sanctionne leur complémentarité dans les affaires mondiales.

Pour la première fois, le Secrétaire général de l'ONU a pris la parole lors d'une Assemblée de l'UIP. Dans sa déclaration à la 125^{ème} Assemblée, à Berne, Ban Ki-moon a rappelé aux parlementaires qu'ils incarnaient la voix, les espoirs et la volonté des citoyens. L'UIP invite régulièrement des dirigeants de l'ONU à ses assemblées et autres réunions pour qu'ils y exposent leurs vues aux parlementaires.



En contrepartie, l'UIP et ses Parlements Membres sont invités à jouer un rôle accru dans les principaux processus de décision des Nations Unies dans des domaines aussi divers que la consolidation de la paix et la prévention des conflits, la coopération au développement et les changements climatiques, ou encore la démocratie et les droits de l'homme. Conformément à la dernière résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre les deux institutions, l'ONU s'est efforcée de collaborer plus systématiquement avec l'Union interparlementaire en intégrant une composante parlementaire dans ses principaux débats et négociations.

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies offre aux parlementaires un cadre unique pour échanger et débattre avec de hauts responsables de l'ONU, préparer une contribution des parlements aux principaux mécanismes onusiens et examiner l'action parlementaire pour la mise en œuvre des engagements internationaux. Son groupe consultatif a mené une mission sur le terrain au Ghana et en Sierra Leone, dans le cadre de son examen de l'effet, à l'échelon national, de la réforme des Nations Unies et de la cohérence du système onusien, et avec l'intention d'encourager les parlements à s'impliquer davantage dans ce travail.

L'UIP a aussi pris part aux travaux des nouveaux organes de l'ONU, en particulier le Conseil des droits de l'homme, le Forum pour la coopération en matière de développement, la Commission de consolidation de la paix et, plus récemment, ONU Femmes. Au Burundi, en République centrafricaine et en Sierra Leone, trois des pays figurant dans le programme de travail de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, l'UIP a mis en place un programme d'assistance technique et sollicité un appui accru de la communauté internationale en faveur des parlements. Peu après sa nomination, Mme Michelle Bachelet, Directrice générale d'ONU Femmes, a fait le déplacement à Panama pour l'Assemblée de l'UIP où elle a expliqué comment elle voyait le partenariat d'ONU Femmes avec l'UIP en matière d'égalité des sexes et d'émancipation politique des femmes.

L'Audition parlementaire annuelle UIP-ONU, qui se tient aux Nations Unies, a eu lieu fin novembre, avec pour thème central la question de la responsabilité politique pour un monde plus pacifique et plus prospère. Comme l'a souligné le Vice-Président de l'UIP dans ses remarques liminaires « *que ce soit sur la place Tahrir et dans la région arabe en général, ou à quelques rues d'ici, sur Wall Street, dans le monde entier, les gens nous disent haut et fort qu'ils sont mécontents. Ils veulent des gouvernements et des institutions transparents et comptables de leurs décisions* ». Avec des responsables de l'ONU, des diplomates et des spécialistes, les parlementaires ont débattu des moyens d'obtenir une participation plus concrète des jeunes et de la société civile ainsi que de la transparence du budget et du rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le renforcement de la responsabilité politique au plan mondial.

Pour plus ample information sur la coopération avec les Nations Unies, prière de consulter le lien suivant : <http://www.ipu.org/strct-f/un.htm>

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Les changements climatiques restent une menace potentiellement irréversible pour l'humanité et la planète [...] et appellent d'urgence une réponse globale collective et concertée. [...] Nous appelons donc les parlements à continuer d'agir vigoureusement pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de lois sur les changements climatiques. » Ces mots sont tirés du Document final adopté par près de 300 délégués lors de la Réunion parlementaire organisée par l'UIP et le Parlement sud-africain à Durban, durant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP7).

Les participants ont appelé la COP17/CMP7 à trouver un accord global, équitable et juridiquement contraignant établissant un cadre international juste et efficace avec la participation de toutes les grandes économies. Ils ont également réaffirmé la volonté des parlementaires de travailler en partenariat avec les parties prenantes à la recherche de réponses durables à long terme aux menaces planétaires qui pèsent sur l'environnement. Selon les mots du Président honoraire de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, « les parlementaires ne peuvent se permettre de rester les bras croisés en attendant que les négociateurs des gouvernements parviennent à des accords mondiaux contraignants ».

Précédemment, l'UIP s'était associée au Parlement australien dans l'organisation d'une réunion à l'intention des parlements des pays insulaires du Pacifique, à laquelle ont participé neuf parlements, pour débattre des changements climatiques avec des représentants des parlements d'Afrique du Sud et de pays d'Asie du Sud-est. Là encore, cette réunion a prouvé que le temps est loin où les parlements pouvaient attendre l'adoption d'accords internationaux. Il faut dès à présent prendre des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et s'adapter aux réalités créées par les changements climatiques.

Outre les efforts qu'elle a déployés pour inciter ses Membres à prendre d'urgence des mesures face aux changements climatiques, l'UIP a pris part à d'autres grands forums onusiens relevant du programme global de développement durable, incarné par la Conférence Rio+20 qui aura lieu en 2012. La gestion des ressources naturelles, la protection de la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe et l'interdépendance entre commerce et développement sont au nombre des multiples sujets que l'UIP a traités en 2011, lors de ses Assemblées statutaires et de nombreuses réunions spécialisées.



SUIVRE LES NÉGOCIATIONS MONDIALES SUR LE COMMERCE



« Nous ne pouvons pas conclure ces négociations sans votre soutien exprès » a dit le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, aux parlementaires du monde entier présents à la session 2011 de la Conférence parlementaire annuelle sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Genève les 21 et 22 mars. Initiative conjointe de l'UIP et du Parlement européen, la Conférence vise à renforcer la transparence démocratique et la reddition de comptes de l'OMC. Preuve que cette conférence est désormais reconnue comme la dimension parlementaire de fait de l'OMC, sa session 2011 s'est tenue – pour la première fois – dans les locaux de cette organisation intergouvernementale majeure.

Dans le prolongement de cette session, l'UIP et le Parlement européen ont organisé une réunion-débat parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC, en septembre. Elle a porté sur le commerce des ressources naturelles – sujet des plus intéressants pour les parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international.

À L'APPUI DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays moins avancés (PMA IV), tenue à Istanbul, a donné lieu à un nouvel accord mondial destiné à répondre aux besoins propres aux 48 pays les moins avancés (PMA) durant la prochaine décennie. L'UIP a été associée de près à la préparation de cette conférence onusienne et a accompagné la participation des parlements de nombre de ces pays. En coopération avec la Grande Assemblée nationale turque, elle a organisé un Forum parlementaire en marge de la Conférence. L'UIP entendait veiller à ce que le nouvel accord tienne compte des préoccupations des parlements des pays tant développés qu'en développement. Ce forum a permis en outre de jeter les bases d'un plan concret de mise en œuvre de l'accord par les parlements.

Le Programme d'action d'Istanbul (PAI), c'est le nom de cet accord mondial, renferme des directives claires en matière d'orientations, à l'intention des PMA et de leurs partenaires de développement. Autre fait nouveau, on y trouve des dispositions sur le rôle du Parlement dans le développement, ce qui était impensable il y a à peine quelques années. La disposition centrale de ce texte se lit comme suit : « *les parlements jouent un rôle de premier plan dans l'examen des stratégies de développement ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre. L'engagement des parlements garantira l'efficacité, la transparence et la responsabilité eu égard à la conception, la mise en œuvre et l'examen des politiques et programmes adoptés dans le cadre du Programme d'action* ». Le PAI appelle par ailleurs au renforcement de l'institution parlementaire et demande aux parlements de promouvoir l'association de tous les citoyens au processus de développement.

L'UIP s'est engagée à aider les parlements à intégrer le Programme d'action dans leur travail. Elle a établi un avant-projet en ce sens, en partenariat avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui a été débattu durant le Forum parlementaire à Istanbul. Ce projet vise à renforcer le système de points focaux mis en place pour aider les parlements à évaluer leurs besoins institutionnels au regard du Programme d'action d'Istanbul, à partager leurs conclusions sur les orientations à suivre avec leurs collègues et, d'une manière générale, à servir d'intermédiaires avec les acteurs du développement extérieurs au Parlement.

PLAIDER EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Le monde se trouve à un tournant crucial sur le plan du développement. La pauvreté et les inégalités continuent à poser un défi majeur. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015 exige une amélioration considérable de la coopération en matière de développement, ainsi que de l'efficacité de l'aide publique au développement.

Lors d'une conférence tenue à Monterrey, au Mexique, en 2002, la communauté internationale est convenue d'accroître le financement du développement. Cependant, elle a réalisé qu'il ne s'agissait pas uniquement d'argent. Il fallait aussi que l'aide soit plus efficace. Des progrès importants ont été accomplis lors des conférences tenues ensuite à Paris, en 2005, et à Accra, en 2008. A Accra, les parties prenantes ont reconnu le rôle des parlements dans la coopération au développement.

L'UIP tient depuis une place déterminante dans l'initiative de l'OCDE visant à mettre au point des politiques et lignes directrices pour promouvoir la redevabilité au plan national, et elle a travaillé avec l'Association des parlementaires européens avec l'Afrique (AWEPA) en vue d'apporter une contribution parlementaire au 4ème Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée), fin novembre. L'UIP a pris part aux consultations qui ont précédé la conférence de Busan pour que les préoccupations des parlements soient clairement prises en compte. Des consultations avaient eu lieu auparavant, lors de la 124ème Assemblée, à Panama,

sur le contenu d'un document d'orientation (voir <http://www.ipu.org/splz-f/busan11/principles.pdf>). Enfin, deux études de cas sur les parlements cambodgien et vietnamien donnent un éclairage supplémentaire sur le rôle des parlements dans la coopération en matière de développement.

L'UIP a par ailleurs participé à une enquête mondiale auprès des partenaires du développement, parlements compris, pour mesurer la réalisation des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide depuis 2005. Il ressort du rapport final que la majorité des objectifs sont loin d'être atteints dans ce domaine. Les parlements ne sont pas suffisamment représentés dans les structures nationales de coordination de l'aide et ne jouent qu'un rôle limité dans la définition des stratégies nationales de développement.

L'UIP et l'AWEPa ont organisé un Forum parlementaire durant le Forum de haut niveau de Busan, afin de focaliser l'attention des parlements sur la négociation d'un nouvel accord qui définirait les conditions de la relation entre les donateurs (publics et privés) et les pays bénéficiaires durant les cinq prochaines années.

Le *Partenariat de Busan pour une coopération efficace en matière de développement* qui en résulte réaffirme le rôle essentiel de l'aide et des autres flux de financement du développement pour la réalisation des objectifs fondamentaux de développement. Cet accord confirme une fois de plus le rôle des parlements dans le contrôle de l'aide et l'élaboration des stratégies nationales de développement. Il engage en outre les partenaires de développement à prévoir des crédits plus importants pour renforcer les capacités des parlements et à rendre l'information relative à l'aide plus facilement accessible au public et, par extension, aux décideurs.

L'UIP a poursuivi sa collaboration avec le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement – organe multipartite créé pour suivre l'évolution de la coopération en matière de développement et définir de nouvelles façons de défendre les principes fondamentaux de l'efficacité de l'aide, tels que la redevabilité mutuelle. L'UIP a pris part, avec un petit groupe de parlementaires, à l'organisation et à la réalisation de colloques de préparation de la session 2012 du Forum, au Mali et au Luxembourg



PRÉVENIR LA MORTALITÉ CHEZ LA MÈRE, L'ENFANT ET LE NOUVEAU-NÉ

Chaque jour, des femmes et des enfants meurent inutilement. Chaque minute, une femme meurt et nombre d'autres connaissent des complications évitables de la grossesse, dont certaines auront des conséquences irréversibles. Dans le même laps de temps, ce sont 15 enfants qui trouvent la mort des suites de problèmes auxquels on sait remédier. Toutes ces morts pourraient être évitées et c'est précisément ce que visent les OMD 4 et 5.



En 2008, l'UIP a engagé une campagne de sensibilisation et de renforcement des capacités des parlements à adopter des politiques et des lois adaptées et à prévoir les crédits nécessaires pour promouvoir la santé et le bien-être des femmes et des enfants. En 2011, elle a intensifié cette action en organisant des débats parlementaires durant la réunion de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, à New York, et sa propre Assemblée au Panama. De surcroît, l'UIP a organisé, en partenariat avec les Parlements kényan et ougandais, des séminaires parlementaires visant à établir un calendrier d'activités sur les OMD 4 et 5 dans ces parlements.

L'UIP s'est associée à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants lancée par le Secrétaire général de l'ONU et a décidé d'inscrire la question de la santé de la mère et de l'enfant à l'ordre du jour de sa 126^e Assemblée, à Kampala. Elle a également participé aux travaux de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, elle aussi, créée à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU et a fait en sorte que le rôle des parlements soit dûment pris en compte dans ses recommandations. Enfin, l'UIP a consolidé son partenariat avec d'autres assemblées et organisations parlementaires, des institutions et organisations spécialisées des Nations Unies, en particulier avec World Vision International et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

DONNER UNE IMPULSION À L'ACTION DES PARLEMENTS CONTRE LE VIH/SIDA

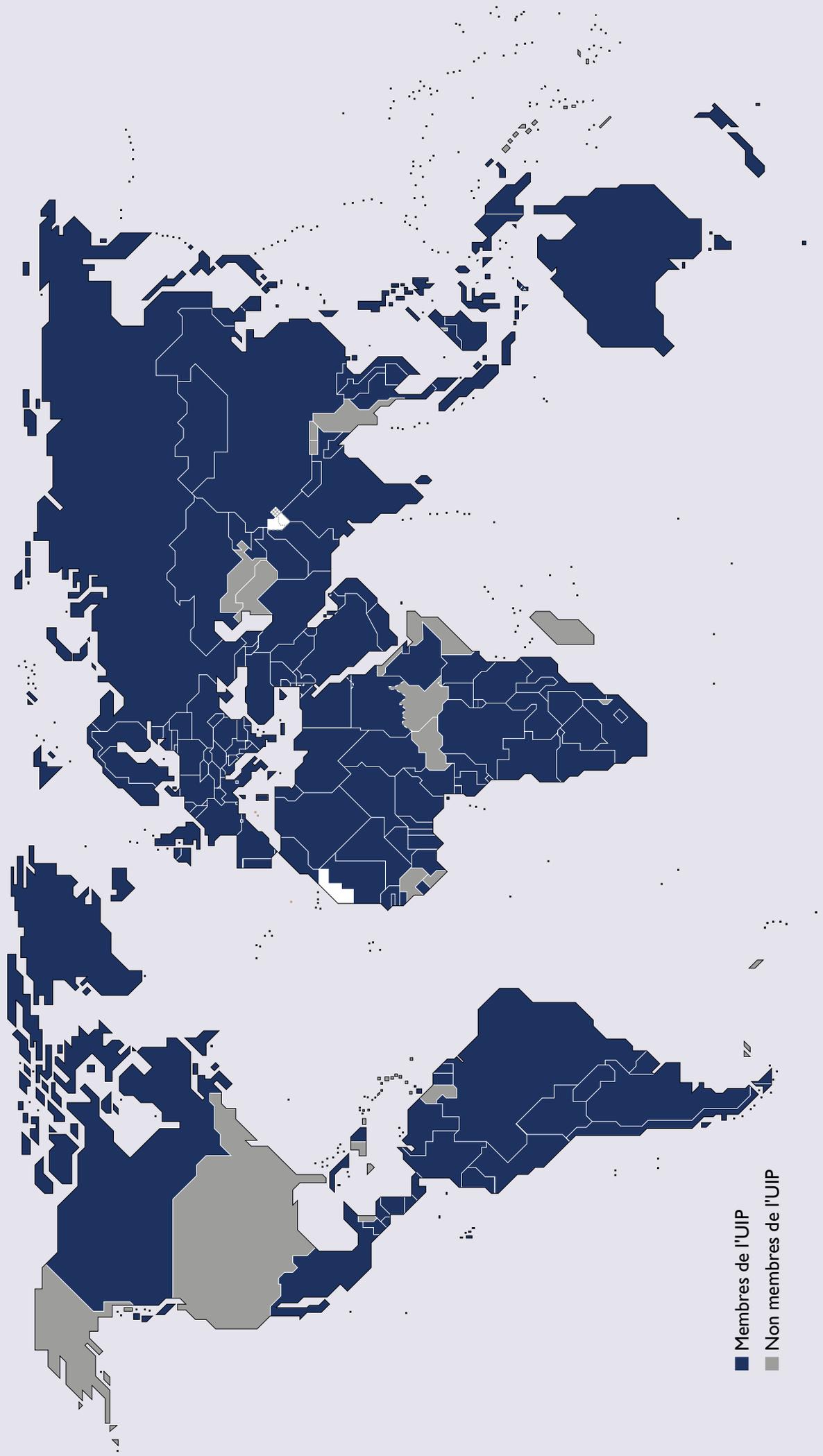
Trente ans après le diagnostic des premiers cas de VIH, deux tiers des pays ont encore des lois, des règlements ou des politiques qui dissuadent les gens de faire appel aux services anti-VIH et nuisent à l'efficacité des programmes de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement. En adoptant à l'unanimité la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (2001) et les Déclarations politiques sur le VIH/sida (2006 et 2011), les États Membres de l'ONU se sont engagés à protéger les personnes exposées et touchées par le VIH, notamment en prenant des engagements précis sur les droits de l'homme et le droit.

Ces engagements sont ceux qui ont guidé l'action de l'UIP sur le VIH/sida en 2011. Lors d'une réunion-débat organisée à la 124^e Assemblée, à Panama, les parlementaires sont convenus qu'il était temps de réorienter la riposte contre le sida, à l'approche de la date butoir de 2015 fixée pour les OMD, et de veiller à une plus grande implication des parlements dans la mise en place d'un cadre juridique favorable. Ils ont souligné l'importance du leadership politique et jugé utile de sensibiliser leurs collègues au VIH/sida. Ils ont en outre appelé à la création, à l'UIP, d'un système de présentation de rapports réguliers sur l'élimination des lois répressives et discriminatoires qui empêchent de lutter efficacement contre le VIH.

En juin, l'UIP a mis sur pied une réunion d'information parlementaire à la veille de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida, qui a eu lieu à New York. Les parlementaires y ont examiné de près l'incidence du droit sur les mesures de lutte contre le VIH et l'usage qui pouvait être fait de la législation pour renforcer les actions de santé publique et de développement au lieu de les contrecarrer. Ces questions ont été abordées sous trois angles différents : l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et à l'accompagnement; la protection et la promotion des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes les plus exposées; et les lois discriminatoires et répressives qui compromettent les efforts engagés contre le sida. Les parlementaires se sont aussi intéressés aux aspects politiques du nouveau consensus mondial sur le VIH, ainsi qu'aux conclusions que devait adopter la Réunion de haut niveau.

Tout au long de l'année, l'UIP a travaillé main dans la main avec ONUSIDA, partenaire incontournable dans ses activités de lutte contre le VIH/sida.





L'UIP EN BREF

Président de l'UIP

M. Abdelwahad Radi (Maroc) a été élu président de l'UIP le 19 octobre 2011, pour un mandat de trois ans.

Membres

En 2011, le Conseil directeur a admis trois nouveaux Membres : les États fédérés de Micronésie, le Tchad et Trinité-et-Tobago. En outre, il a accepté la réaffiliation de la Guinée équatoriale, du Honduras et du Niger. Il a suspendu les Parlements des Comores et du Libéria, qui avaient accumulé plus de trois années d'arriérés dans le versement de leur contribution au budget de l'Organisation.

L'UIP compte désormais 159 Parlements Membres et neuf Membres associés.

Membres (159)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lesotho, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (9)

Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Parlement andin, Parlement arabe transitoire, Parlement centraméricain, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Parlement européen, Parlement latino-américain.

Composition du Comité exécutif au 1^{er} janvier 2012

| | Membres | Expiration du mandat |
|--|------------------------------------|----------------------|
| <i>Président de droit</i> | M. A. Radi (Maroc) | octobre 2014 |
| <i>Vice-Président du Comité exécutif</i> | M. A. Alonso Díaz-Caneja (Mexique) | octobre 2012 |
| <i>Vice-Présidents de l'UIP</i> | M. Nhem Thavy (Cambodge) | octobre 2013 |
| | M. K. Örmfjäder (Suède) | octobre 2013 |
| | M. M. Vardanyan (Arménie) | octobre 2013 |
| | Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon) | octobre 2014 |
| | M. M.A.M. Al-Ghanim (Koweït) | avril 2015 |
| <i>Membres</i> | Mme N. Ali Assegaf (Indonésie) | avril 2012 |
| | M. D. Oliver (Canada) | octobre 2014 |
| | M. F.M. Drilon (Philippines) | octobre 2015 |
| | Mme A. Kabore-Koala (Burkina Faso) | octobre 2015 |
| | Mme R. Kadaga (Ouganda) | octobre 2015 |
| | M. F.K. Kundi (Pakistan) | octobre 2015 |
| | Mme N. Motsamai (Lesotho) | octobre 2015 |
| | Mme I. Passada (Uruguay) | octobre 2015 |
| | M. J. Winkler (Allemagne) | octobre 2015 |
| | Poste vacant* (Suisse) | octobre 2013 |

* Le membre du Comité exécutif de ce pays n'est plus parlementaire.

Commissions permanentes : composition des bureaux

| PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE | | |
|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Président</i> | M. S.H. Chowdury (Bangladesh) | Groupe Asie-Pacifique |
| <i>Premier Vice-Président</i> | M. H. Quiroga (Argentine) | Groupe latino-américain |
| <i>Vice-Présidents</i> | <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT(E)</i> |
| <i>Groupe africain</i> | Poste vacant | M. A. Bougue (Cameroun) |
| <i>Groupe arabe</i> | Mme L. Bennani-Smires (Maroc) | Mme N. Rousan (Jordanie) |
| <i>Groupe Asie-Pacifique</i> | Président actuel | M. S. Danusubroto (Indonésie) |
| <i>Groupe Eurasie</i> | Mme N. Mazai (Biélorus) | M. V. Nefedov (Fédération de Russie) |
| <i>GRULAC</i> | Premier Vice-Président actuel | M. O.S. Reyes (El Salvador) |
| <i>Groupe des Douze Plus</i> | M. P. Moriau (Belgique) | M. N. Evans (Royaume-Uni) |

Rapporteurs de la Commission permanente à la 126^e Assemblée

M. J. J. Mwiimbu (Zambie)
M. M. Gyöngyösi (Hongrie)

DÉVELOPPEMENT DURABLE, FINANCEMENT ET COMMERCE

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Président | M. S.E. Alhusseini (Arabie saoudite) | Groupe arabe |
| Premier Vice-Président | Mme B. Contini (Italie) | Groupe des Douze Plus |
| Vice-Présidents | <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT(E)</i> |
| Groupe africain | Poste vacant | M. H.R. Mohamed (République-Unie de Tanzanie) |
| Groupe arabe | Président actuel | M. W. Rawashdeh (Jordanie) |
| Groupe Asie-Pacifique | M. I.A. Bilour (Pakistan) | M. D. Adams (Australie) |
| Groupe Eurasie | M. B.-Z. Zhambalnimbuev (Fédération de Russie) | Poste vacant |
| GRULAC | M. R. León (Chili) | M. F. Bustamente (Equateur) |
| Groupe des Douze Plus | Première Vice-Présidente actuelle | M. F.-X. de Donnea (Belgique) |

Rapporteurs de la Commission permanente à la 126^e Assemblée

Lord Judd (Royaume-Uni)
M. O. Benabdallah (Maroc)

DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

| | | |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Président | M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana) | Groupe africain |
| Premier Vice-Président | Poste vacant | Groupe Eurasie |
| Vice-Présidents | <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT(E)</i> |
| Groupe africain | Président actuel | Mme P. Fouty-Soungou (Congo) |
| Groupe arabe | Mme J. Nassif (Bahreïn) | M. R. Abdul-Jabbar (Iraq) |
| Groupe Asie-Pacifique | M. S.S. Ahluwalia (Inde) | M. R. Fatyana (Pakistan) |
| Groupe Eurasie | Poste vacant | M. S. Gavrilov (Fédération de Russie) |
| GRULAC | M. J.M. Galán (Colombie) | Mme C. Chacón (Pérou) |
| Groupe des Douze Plus | M. E. Francu (Roumanie) | M. J. Winkler (Allemagne) |

Rapporteurs de la Commission permanente à la 126^e Assemblée

Mme P. Turyahikayo (Ouganda)
Mme S. Ataullahjan (Canada)
M. C. Sardinha (Inde)

Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

L'ASGP rassemble des Secrétaires généraux et le personnel d'encadrement des services parlementaires. Elle a pour mission d'étudier le droit, les procédures, la pratique et les méthodes de travail des différents Parlements et de proposer des mesures pour améliorer ces méthodes et assurer la coopération entre les services des différents Parlements. L'ASGP est un organe consultatif de l'Union interparlementaire et son président rend compte chaque année au Comité exécutif de l'UIP des activités de l'Association. L'ASGP a élu un nouveau président en 2011 en la personne de M. Marc Bosc, Sous-Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'ASGP assiste aussi l'Union interparlementaire, lorsque celle-ci lui en fait la demande, sur des thèmes relevant de sa compétence. Ainsi, l'UIP informe systématiquement l'ASGP des études qu'elle mène sur le droit et la pratique parlementaires et bénéficie de sa contribution sur ce sujet. L'ASGP fournit également une aide non négligeable dans beaucoup des projets d'assistance technique de l'UIP. En 2011, plusieurs membres de l'ASGP ont mis leurs connaissances au service de missions d'évaluation et de formation.

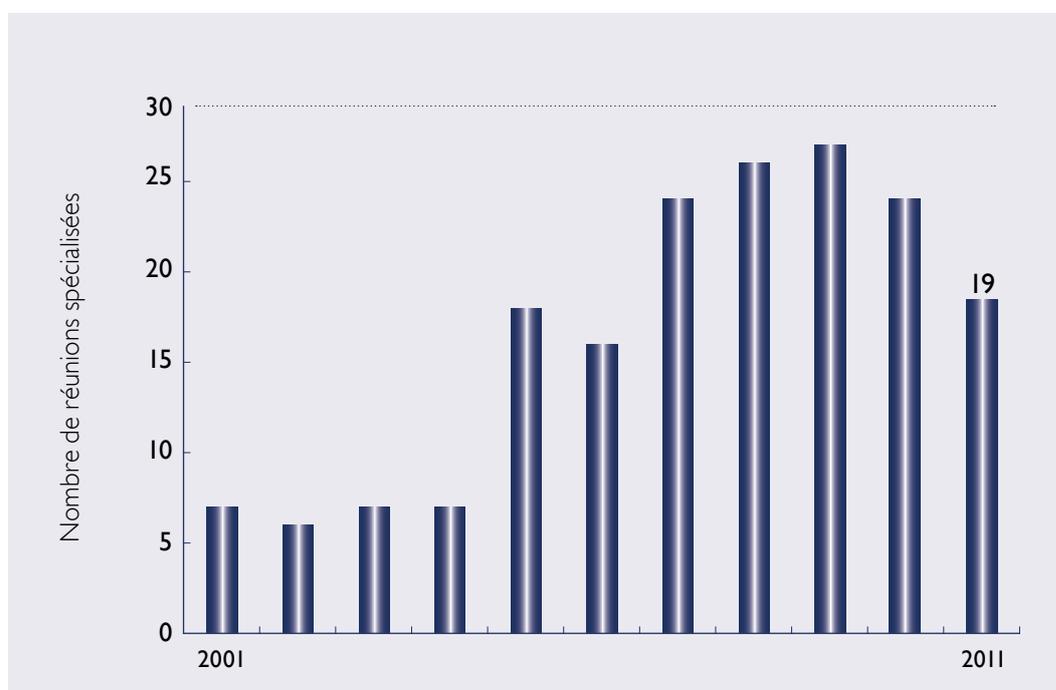
Depuis 2006, l'UIP et l'ASGP organisent ensemble une conférence à l'issue de la seconde Assemblée annuelle de l'UIP, sur un thème présentant un intérêt pour les parlementaires et le personnel d'encadrement des parlements. La conférence de 2011 a été consacrée aux programmes de renforcement des capacités pour parlementaires.

Réunions spécialisées en 2011

- **Réunion parlementaire à l'occasion de la 55^e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme**
NEW YORK, 23 février 2011
- **Session annuelle 2011 de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
GENÈVE, 21-22 mars 2011
- **Séminaire régional à l'intention des parlements de l'Afrique centrale et de l'Ouest sur les violences faites aux femmes**
OUAGADOUGOU (Burkina Faso), 30 mars - 1^{er} avril 2011
- **Forum parlementaire à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV)**
ISTANBUL (Turquie), 8 mai 2011
- **Quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information**
GENÈVE, 18-20 mai 2011
- **Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur le sida 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies**
NEW YORK, 7 juin 2011
- **Séminaire régional sur les droits des enfants pour les parlements de la région ECO-CEI**
EREVAN (Arménie), 14-16 juin 2011
- **Atelier régional sur les changements climatiques à l'intention des Parlements des pays insulaires du Pacifique**
GOLD COAST (Australie), 8-10 août 2011
- **Séminaire régional pour les parlements d'Asie : Prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles : de la législation à sa mise en application**
NEW DELHI (Inde), 15-17 septembre 2011
- **Réunion-débat parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC**
GENÈVE (Siège de l'OMC), 20 septembre 2011
- **Réunion d'information à l'intention des parlementaires à l'occasion de la 66^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies**
NEW YORK, 21 septembre 2011

- ↘ **Conférence conjointe UIP-ASGP « Programmes de renforcement des capacités pour parlementaires »**
 BERNE (Suisse), 19-20 octobre 2011
- ↘ **Séminaire sur le thème « Permettre la réalisation du droit au développement : quelle contribution pour le Parlement? »**
 BERNE (Suisse), 20 octobre 2011
- ↘ **Séminaire d'information sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**
 BERNE (Suisse), 20 octobre 2011
- ↘ **Conférence régionale sur le thème « Défense nationale et régionale et questions de sécurité en Amérique latine : le rôle des parlements »**
 BOGOTA (Colombie), 21-22 novembre
- ↘ **Atelier parlementaire régional « Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Disséminer les meilleures pratiques dans les États membres de la CEDEAO »**
 BAMAKO (Mali), 28-29 novembre
- ↘ **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**
 NEW YORK, 28-29 novembre
- ↘ **Réunion parlementaire à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement**
 BUSAN (République de Corée), 29 novembre - 1^{er} décembre
- ↘ **Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP7)**
 DURBAN (Afrique du Sud), 5 décembre

Évolution des activités de l'UIP en dix ans



RÉSULTATS FINANCIERS

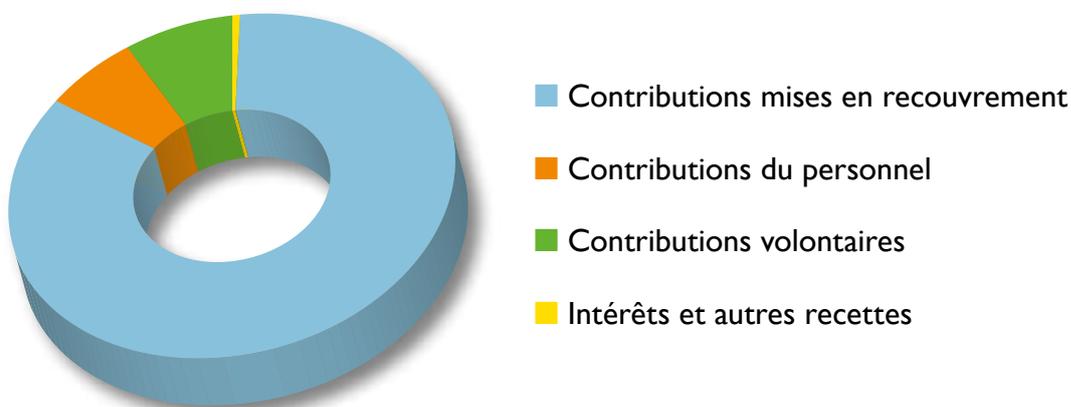
Financement

L'UIP est financée principalement par les contributions annuelles versées par les Parlements Membres. Les autres sources de recettes sont les contributions du personnel, les commissions prélevées sur les dépenses d'appui aux programmes, les intérêts et la vente de publications.

En outre, l'UIP sollicite auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux des contributions volontaires qui servent à financer des projets et activités de coopération technique. Le tableau récapitulatif le plus récent de ces recettes est présenté ci-dessous :

Recettes de l'UIP par source

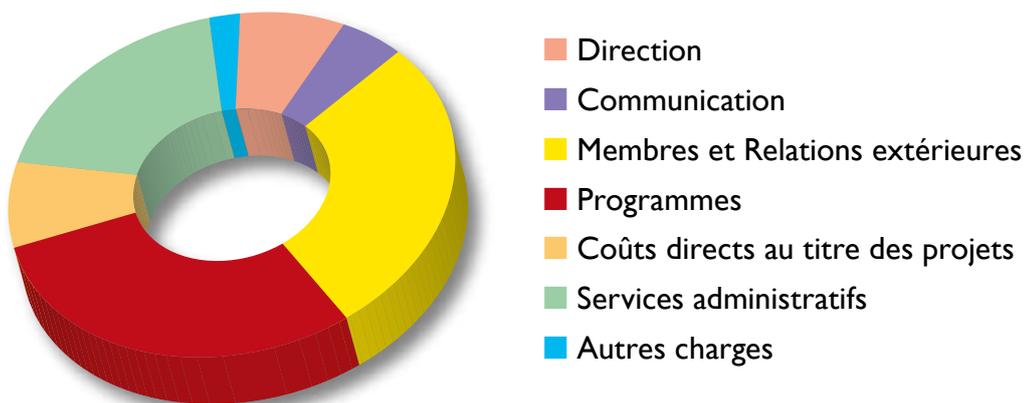
| | CHF (francs suisses) | % |
|-------------------------------------|----------------------|-----|
| Contributions mises en recouvrement | 12 008 750 | 84% |
| Contributions du personnel | 921 677 | 7% |
| Contributions volontaires | 1 102 054 | 8% |
| Intérêts et autres recettes | 59 003 | 1% |
| Total Recettes | 14 091 484 | |



Dépenses

Les dépenses de l'UIP sont affectées aux grands objectifs stratégiques de l'Organisation. On trouvera dans le tableau suivant la ventilation de ces dépenses par division organisationnelle :

| | CHF (francs suisses) | % |
|---|----------------------|-----|
| Direction | 996 731 | 7% |
| Communication | 723 968 | 6% |
| Membres et Relations extérieures | 3 793 740 | 28% |
| Programmes | 4 000 397 | 30% |
| Coûts directs au titre des projets | 1 023 603 | 8% |
| Services administratifs | 2 560 878 | 19% |
| Autres charge | 268 294 | 2% |
| Dépenses totales de fonctionnement | 13 367 610 | |



États financiers

Les états financiers de l'UIP sont établis dans le respect des Normes comptables du système des Nations Unies, applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible. Les comptes de l'Organisation sont vérifiés annuellement par le vérificateur externe de l'UIP mandaté à cet effet par le Comité exécutif. Le vérificateur externe, issu d'un office national de vérification des comptes, est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

On trouvera plus ample information sur les processus financiers de l'UIP, y compris ses états financiers annuels, sur : <http://www.ipu.org/finance-f>

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État de la situation financière au 31 décembre 2011 en CHF (francs suisses)

| | 2011 | 2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse | 15 187 | 20 427 |
| Liquidités en dépôt | 6 873 938 | 6 685 693 |
| Dépôts à terme | 529 398 | 528 883 |
| Investissements | 2 551 236 | 2 547 170 |
| | <u>9 969 759</u> | <u>9 782 173</u> |
| Compte des sommes à recevoir | | |
| des Membres | 1 007 700 | 852 997 |
| du personnel | 72 943 | 37 255 |
| des donateurs | 41 199 | 16 861 |
| Remboursement d'impôts | 23 474 | 23 286 |
| Autres | 39 365 | 29 086 |
| | <u>1 090 682</u> | <u>959 485</u> |
| Charges réglées d'avance | 111 865 | 42 194 |
| Inventaire des cadeaux officiels | 14 278 | 19 796 |
| Actifs immobilisés | | |
| Bâtiment et terrain | 7 694 314 | 7 889 521 |
| Mobilier | 64 660 | 57 606 |
| Équipement général | 32 856 | 42 281 |
| Matériel informatique | 100 925 | 104 716 |
| Véhicules | 60 907 | 23 688 |
| | <u>7 953 662</u> | <u>8 117 812</u> |
| Total de l'actif | 19 234 246 | 18 921 460 |
| PASSIF ET RÉSERVES | | |
| Comptes des sommes à payer et des charges à payer | 345 194 | 351 202 |
| Avances de donateurs | 1 455 968 | 1 506 068 |
| Avances de Membres | 126 401 | 121 586 |
| | <u>1 927 563</u> | <u>1 978 856</u> |
| Emprunts | | |
| Exigible à court terme | 189 600 | 189 600 |
| Exigible à long terme | 7 584 000 | 7 773 600 |
| Passif de la Caisse de prévoyance | 2 743 000 | 2 442 000 |
| Passif différé | 1 490 583 | 1 744 478 |
| Total du passif | 13 840 746 | 14 128 534 |
| Fonds réservés | 341 032 | 257 332 |
| Fonds de roulement (après contribution) | 4 958 468 | 4 535 594 |
| Total du passif et des réserves | 19 234 246 | 18 921 460 |

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État des résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 en CHF (francs suisses)

| | 2011 | 2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Recettes | | |
| 1 Contributions des Parlements membres | 12 008 750 | 12 028 800 |
| 2 Contributions du personnel | 921 677 | 995 491 |
| 3 Contributions volontaires | 1 102 054 | 1 807 379 |
| 4 Rapport des placements | 42 370 | 67 982 |
| 5 Divers | 16 633 | 54 172 |
| Total des recettes | 14 091 484 | 14 953 824 |
| Dépenses | | |
| 1 Personnel permanent | 8 239 074 | 9 188 489 |
| 2 Personnel temporaire | 1 591 608 | 1 752 852 |
| 3 Voyages | 1 160 368 | 1 445 253 |
| 4 Services contractuels | 826 353 | 765 162 |
| 5 Dépenses de fonctionnement | 834 623 | 929 309 |
| 6 Fournitures, matériel et équipement | 132 537 | 153 571 |
| 7 Provision pour créances douteuses | 148 755 | 88 817 |
| 8 Subventions et honoraires | 65 839 | 65 966 |
| 9 Amortissement, réserves et provisions | 316 060 | 294 163 |
| 10 Pertes de change | 52 394 | 273 338 |
| Total des dépenses | 13 367 610 | 14 956 920 |
| Excédent/(déficit) de fonctionnement | 723 874 | (3 096) |
| Gains/pertes actuarielles au titre de la Caisse de prévoyance | (301 000) | (398 000) |
| Mouvement net sur le Fonds de roulement | 422 874 | (401 096) |
| Fonds de roulement, en début d'exercice | 4 535 594 | 4 936 690 |
| Fonds de roulement, en fin d'exercice | 4 958 468 | 4 535 594 |

Crédits photos

AFP © couverture I et pages 7, 9, 11, 13, 16, 19, 20, 21

Parlement suisse/C. von Waldkirch © pages 4, 14

UIP/G. Fortunato © pages 6, 17

Droit d'auteur © UNION INTERPARLEMENTAIRE (2012)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISSN 1997-8405

Original : anglais

Mise en page : Le Cadratin, Plagne, France

Imprimé en France par Courand et Associés

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél. : + 4122 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org
Site web : www.ipu.org

**Bureau de l'Observateur permanent
de l'UIP auprès des Nations Unies**

336 East 45th Street, Tenth Floor
New York, N.Y. 10017
USA
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
Courriel : ny-office@mail.ipu.org